

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 16 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize janvier, les membres du conseil municipal de la commune de Sénergues se sont réunis à 20h30 à la mairie de Sénergues, sous la présidence de Monsieur JOULIA Daniel, Maire, suivant la convocation qui leur a été adressée le 12 janvier 2026, conformément à l'article L.2121.10 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : MME SERVIERES, TODORAN ; MM CAUSSE, CLOT, COMBAL, MARRAGOU, MODERAN, VIALA.

Etaient absents : Mme ROUJOL (excusée) et M. TANINHA-PINA (excusé).

Secrétaire de séance : M. Christian VIALA

Monsieur le maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance du 16 janvier 2026 :

- *Création/Suppression d'un emploi dans le cadre d'un avancement de grade ;*
- *Avenant à la Convention entre les communes et la CCCM pour la mise en œuvre du réseau de Lecture Publique Conques-Marcillac ;*
- *ECOLE : Participation Voyage Scolaire Ecoles de Sénergues et Lunel en 2026 ;*
- *BUDGET 2026 : autorisation des dépenses d'investissement 2026 à hauteur de quart des crédits 2025 ;*
- *Démarche « Cœur de villages » ;*
- *Lotissement Les Courtils : projet Aveyron Habitat ;*
- *Questions diverses :*
  - ✓ *Point sur les chantiers en cours et à prévoir,*
  - ✓ *Cérémonie des Vœux du 18 janvier 2026,*
  - ✓ *Dons privés à la commune,*
  - ✓ *Etc...*

### **1- CREATION / SUPPRESSION D'EMPLOI (dans le cadre d'un avancement de grade)**

#### **Délibération 202601-01**

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 26.09.2025,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint d'animation principal de 2ème classe, en raison des possibilités d'avancement de grade,

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 2ème classe (grade), permanent à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires.

- la suppression d'un emploi d'adjoint d'animation (grade), permanent à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er février 2026.

Filière : ANIMATION,

Cadre d'emploi : Adjoint d'animation,

Grade : Adjoint d'animation : - ancien effectif 01  
- nouvel effectif 00

Filière : ANIMATION,

Cadre d'emploi : Adjoint d'animation,

Grade : Adjoint d'animation Principal de 2ème classe : - ancien effectif 00  
- nouvel effectif 01

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

ADOpte : à l'unanimité des membres présents

## **2- Avenant à la Convention entre les communes et la CCCM pour la mise en œuvre du réseau de Lecture Publique Conques-Marcillac - Délibération 202601-02**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la première convention de partenariat pour la mise en œuvre du réseau de Lecture publique a été signée le 19 décembre 2023 par toutes les communes membres de l'EPCI et la Communauté de Communes Conques-Marcillac. Cette convention a pour objet de fixer les modalités opérationnelles du réseau et les engagements des parties en matière de Lecture publique. Comme inscrit dans son article 6, elle est réexaminée a minima chaque année à la suite du Comité de Pilotage de Lecture publique. Elle a par ailleurs fait l'objet d'un premier avenant concernant l'informatisation des bibliothèques, adopté par délibération le 2 août 2024.

La mise en œuvre, entre l'automne 2025 et le début d'année 2026, d'une carte d'abonnement unique, de la circulation des collections au sein du territoire et de nouveaux services en ligne (portail, application mobile), coordonnée par la Communauté de Communes et soutenue financièrement par l'Etat (DRAC Occitanie) appelle à faire évoluer la convention initiale.

Le présent avenant ci-annexé a pour objet de fixer le partage des compétences concernant ces nouveaux services déployés.

Cet exposé entendu, et après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide :

- Approuver le présent avenant, telle que ci-annexé ;
- Autoriser M. le Maire à signer l'avenant.

## **3- Participation Communale au séjour scolaire 2026 - Délibération 202601-03**

Monsieur le Maire informe le Conseil que les élèves du RPI d'Espeyrac-St Felix de Lunel-Sénergues scolarisés en Cycle 1 – 2 et 3 vont participer à un séjour scolaire au mois d'avril 2026

La Mairie a été sollicitée pour une participation exceptionnelle pour réduire le coût de ce voyage.

Monsieur le Maire fait part de l'échange tenu à ce sujet avec les deux autres Maire, membres du RPI.

Oui, cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE d'accorder une subvention exceptionnelle de 80€ par enfant de Sénergues (et à titre exceptionnel de Conques) scolarisé au RPI et participant au séjour, le montant total sera versé sur le compte de l'OCCE du RPI ;
- S'ENGAGE à inscrire la dépense au budget 2026.

#### **4- Ouverture de crédits par anticipation en attendant le vote du budget primitif 2026– Délibération 202601-04**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2331-8 relatif aux dépenses d'investissement.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser lui ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements 2026 dans la limite du quart des crédits inscrits sur l'ensemble de la section d'investissement de l'exercice 2025 et ce avant le vote du budget primitif 2026 sur tous les budgets (principal et annexe).

Cette autorisation permet au-delà de la fixation des restes à réaliser (dépenses engagées et à réaliser de l'année précédente) de pouvoir permettre de continuer à investir jusqu'au vote du budget 2026.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve la proposition de M. le Maire,
- Charge M. le Maire de mettre en application cette décision.

#### **5- Démarche « Cœur de villages »**

Par manque d'avancement, M. le Maire propose de remettre ce sujet à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

#### **6- Lotissement Les Courtils – Proposition Aveyron Habitat**

Après une nouvelle entrevue avec AVEYRON HABITAT, le projet de construction de deux habitations mitoyennes T4 au lotissement Les Courtils est, à nouveau, présenté. Il comporte les paramètres suivants :

- La construction est envisagée sur les lots n°1 et n°2 du lotissement.
- Le permis de construire a été validé le 21 mai 2025.
- Les travaux sont estimés à la somme de 509 520 € pour deux pavillons avec garage, ou 453 356 € pour des pavillons sans garage.
- La participation de la commune serait de 114 132 € avec garage ou de 87 045 € sans garage.
- La somme supporté par la commune serait étalée sur une durée de 5 années qui reste à négocier.
- La commune aura à prendre position quant à la cession du terrain soit par cession gratuite soit par bail à construire d'une durée de 52ans.
- Les loyers seront de l'ordre de 500 € à 560 €

Il est décidé de poursuivre la réflexion jusqu'au prochain conseil municipal.

#### **7- Questions diverses**

##### 1. Points sur les chantiers en cours et à prévoir

- Mezzanine au Dépôt Communal

Les agents municipaux, Denis BOUSCAL, Jonathan BOUSCAL, Damien CLOT ont débuté la construction d'un plancher sur ossature métallique. La capacité de stockage sera augmentée d'environ 40m<sup>2</sup>.

- Curage des Fossés

Les travaux de curage des fossés débiteront en février 2026, ils ont été confiés à l'entreprise Rouquette Travaux. Les agents municipaux participeront aux travaux.

##### 2. Cérémonie des Vœux du 18 janvier 2026

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers la cérémonie des vœux du dimanche 18 janvier 2026. Il en précise l'organisation et le déroulement.

3. Dons privés à la commune

- Mme Valérie LASZLO résidant à Prades, a confectionné une tapisserie représentant un paysage californien. Selon ses souhaits, la tapisserie a été installée à l'Agence Postale.
- M. Georges REVEL natif de Notre Dame d'Aynès, et résidant à Auch, a fait un don de 500 € au bénéfice de la bibliothèque municipale.

Le Maire et le conseil municipal remercient très vivement ces personnes pour leur générosité. Elles démontrent par leur initiative leur attachements aux habitants et commune de Sénergues.

La séance est levée à 23h00.

Le secrétaire de séance, Christian VIALA

Monsieur le Maire, Daniel JOULIA